

*tenso* dans ce livre, avec une traduction aussi littérale que possible, suivie de notes et d'éclaircissements.

Cette étude, dit M. Fabre, a fait surgir inopinément une question qui se lie étroitement à l'histoire industrielle d'une de nos provinces. En effet, jusqu'à ce jour, on n'a pas soupçonné que la ville de Limoges se soit jamais livrée à la fabrication des étoffes de soie, d'or et d'argent, et cependant cette découverte résulte des archives consultées à Turin.

Nous savions par M. Vital de Valous que les étoffes d'or, d'argent et de soie fabriquées en Italie et dans le Levant furent introduites en France au XV<sup>e</sup> siècle, et que la ville de Lyon fut favorisée, l'une des premières, et peut-être *la première*, d'un entrepôt général de ce commerce en Europe. L'ordonnance du roi Louis XI, du 23 novembre 1466, donne l'ordre que « l'art et ouvrage de faire les « dits draps d'or et de soye soit commencé et introduit en nostre ville « de Lyon, en laquelle, comme l'on dit, en y a ja aucun commencement. »

Mais un inventaire de documents historiques de 1483 donne à penser que cette industrie fut établie à Limoges, à cette dernière date.

Pourquoi en serait-il autrement, puisque nous apprenons aujourd'hui par la notice historique de M. de Valous que Louis XI, pour se créer des ressources pécuniaires, avait imaginé d'introduire la fabrication des draps d'or à Tours, où les ouvriers et les métiers, tirés de Lyon, arrivèrent dans cette résidence royale dans les premiers jours de juin 1470.

Nous croyons que Lyon était, à cette époque, tributaire de Tours, d'Avignon, de Limoges, de Rouen et de plusieurs villes d'Italie.

Revenons au château de Chambéry et à la sainte Chapelle.

En 1467, le pape Paul II, sur la demande d'Amédée IX et de la duchesse Yolande, sa femme, sœur de Louis XI, érigea la chapelle du château en collégiale séculière. Ce Pape unit à la mense de la sainte Chapelle, pour accroître ses bénéfices, plusieurs prieurés importants de la Savoie. Plus tard, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la puissante abbaye de Haute-Combe elle-même fut réunie à son chapitre, et le titre d'abbé de Haute-Combe fut attribué au doyen. La chapelle fut dédiée sous le vocable de saint Paul et de saint Maurice. Amédée IX et Yolande s'engagèrent à la doter et à fournir tous les vases sacrés et ornements nécessaires pour le culte divin. — Ce doyen avait le droit de porter l'anneau, la croix pectorale, la mitre et la crosse ; il jouissait de tous les honneurs et des prérogatives accordés aux évêques.

La sainte Chapelle de Chambéry fut gardienne du saint Suaire et